

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des
formations



Rapport

Champ de formation
pour le prochain contrat 2018-2022

Sciences de la vie, du sport et de la
santé

Université de Poitiers

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 07/12/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Rapport réalisé en 2017

sur la base d'un dossier déposé en septembre 2017

Présentation du champ

Le champ *Sciences de la vie, du sport et de la Santé* (SVSS) est un champ pluridisciplinaire regroupant des formations relevant des sciences de la vie, des sciences et techniques des activités physiques et sportives et les formations aux métiers de la santé et des formations paramédicales.

Le champ SVSS comprend deux licences, trois licences professionnelles (LP), cinq masters dont deux en Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) pour lesquelles les porteurs sont l'Université de Rennes 2 et l'Université du Maine. Les formations en santé sont déclinées en diplômes de formation générale (grade licence) et diplômes de formation approfondie (grade master) en sciences médicales, en sciences pharmaceutiques et en sciences maïeutiques. Des formations paramédicales sont également inscrites dans ce champ comme le diplôme d'orthophonie (non évalué par le HCERES).

Le champ SVSS porté par la faculté des sciences fondamentales et appliquées, la faculté des sciences et techniques des activités physiques et sportives, la faculté de médecine et de pharmacie se positionne naturellement à côté des champs plus disciplinaires affichés par l'université.

Le positionnement du champ pour une politique de site s'est appuyé sur une démarche en lien avec les écoles doctorales, partagée au niveau de la Communauté d'universités et établissements (COMUE) Léonard de Vinci. Il n'est pas aisé, suite aux évolutions de cette COMUE, de percevoir la politique de site qui sera menée concernant ce champ lors du prochain contrat.

Avis sur la cohérence du champ

Le choix d'un champ SVSS est cohérent au vu des composantes de formation et de recherche de l'université dans ce domaine. Ce champ pluridisciplinaire soutient l'objectif affiché par l'université de s'inscrire dans le projet européen Horizon 2020 « Santé, démographie, bien-être ». La chaire « sport, santé, bien-être », programme initié par la fondation Poitiers Université, bénéficiera de l'affichage du champ SVSS. Des collaborations entre les composantes de santé et la faculté STAPS se renforceront. L'université de Poitiers fait partie des sites expérimentaux retenus au niveau national dans le cadre d'une convention signée entre les conférences des doyens des facultés de médecine, des facultés de pharmacie et des facultés STAPS pour promouvoir l'interdisciplinarité.

La pluridisciplinarité du champ doit s'affirmer par la perméabilité et le décloisonnement entre formations. Des interfaces entre champs déclinés à l'université doivent naturellement se développer, par exemple pour les objectifs de management et de gestion affichés par plusieurs diplômes de sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) ou pour le droit de la santé actuellement porté par le champ *Sciences juridiques, économie et de gestion* (SJEG). L'affichage du Master STAPS : management du sport (co-accrédité avec l'Université de Rennes 2), compte tenu de ses objectifs, pourrait sembler plus cohérent dans le champ SJEG ; la continuité licence-master a sans doute prévalu pour son affichage dans le champ SVSS mais un rattachement secondaire au champ SJEG est à réfléchir.

Le champ SVSS signe une évolution marquante dans la gestion de formations permettant des collaborations pédagogiques renforcées et des innovations en formation transdisciplinaires. Il conviendra de dépasser les périmètres facultaires et de s'inscrire pleinement dans un pilotage au niveau du champ.

L'environnement socio-économique est favorable aux objectifs affichés par le champ SVSS qui bénéficie également d'un adossement recherche de qualité.

Au final, les recommandations du HCERES semblent avoir été bien perçues et prises en compte dans la construction de la nouvelle offre de formation en particulier dans la reconfiguration des licences professionnelles de la mention animation, gestion et organisation des activités physiques et sportives.

Avis sur le pilotage du champ et sur ses dispositifs opérationnels

L'université met en place des modalités de pilotage au niveau des champs par la création à la rentrée 2018, d'un collège champ qui veillera à générer des synergies, des passerelles entre formations et des innovations pédagogiques. La composition du collège laisse une large place aux enseignants chercheurs et aux représentants des instances impliqués dans la formation. Il faut souligner la participation des représentants étudiants élus et des personnels des scolarités. Par contre il n'est pas fait mention d'une représentation des laboratoires de recherche sur lesquels sont adossées les formations du champ. Ce collège devra trouver sa place à côté de la commission de la formation et de la vie universitaire, des conseils de facultés, des commissions pédagogiques et des conseils de perfectionnement mis en place pour les formations. Le dossier ne donne pas encore le périmètre précis des missions et des modalités de fonctionnement du collège. Il affiche des intentions dans le domaine de l'autoévaluation. Le champ SVSS pourrait bénéficier des modalités développées par la faculté des sciences fondamentales et appliquées déjà bien impliquée dans cette démarche.

Des dispositifs opérationnels d'évaluation des enseignements, de suivi des étudiants et des diplômés sont mis à disposition des responsables de formations. Il conviendra de veiller à une exploitation de ces paramètres et mise en œuvre rapide des mesures correctives si besoin, pour une réelle démarche qualité visant à l'amélioration continue des formations. Une attention particulière doit être portée à la Licence professionnelle « Animation gestion et organisation des activités physiques et sportives » qui a été reconfigurée par fusion de deux LP existantes : Animation gestion et organisation des activités physiques et sportives, activités aquatiques et Animation gestion et organisation des activités physiques et sportives, activités de plein air et tourisme. En effet la LP Animation gestion et organisation des activités physiques et sportives, activités aquatiques ne remplissait pas les objectifs affichés de gestion et organisation et conduisait essentiellement au diplôme de maître-nageur. Le suivi de l'insertion professionnelle et du niveau d'emploi devra être très rigoureux pour ne pas pérenniser l'accès par une LP à une qualification qui peut être acquise par des formations de Niveau IV ou III.

Le dossier de la nouvelle offre de formation montre un cadrage incitatif au niveau licence pour favoriser la mutualisation d'enseignements, de nouvelles modalités d'enseignement, l'usage d'un référentiel des activités d'accompagnement des étudiants, le soutien à l'innovation pédagogique. L'appropriation de ce cadrage sera à suivre avec vigilance.

Il est à noter que le dossier transmis n'évoque que très peu les formations de santé. L'accompagnement et le suivi des réorientations mais également de la réussite et la poursuite des études des étudiants non admis en formations de santé, comme le suivi des étudiants en filière santé doivent être une préoccupation au niveau du champ. Le développement au sein de l'université des sciences maïeutiques et des formations aux professions paramédicales conférant le grade de licence ou de master en particulier le soutien à une recherche dédiée sera également du ressort du collège du champ SVSS.

L'accompagnement pour améliorer la mobilité sortante des étudiants, l'analyse de la poursuite en doctorat pour les étudiants issus des masters du champ SVSS, l'incitation à l'innovation pédagogique sont désormais des objectifs affichés suite aux recommandations par l'HCERES, cependant sans que le dossier ne précise les modalités d'actions à mettre en place. L'université de Poitiers a su faire une analyse de ses capacités et des marges de progression ce qui la positionne sur une trajectoire positive.

Les formations

Intitulé de la mention	L/LP/M	Etablissement(s)	Remarque(s)
DFG Médecine	L	Université de Poitiers	
DFG Pharmacie	L	Université de Poitiers	
DFG Maïeutique	L	Université de Poitiers	
DFA Médecine	M	Université de Poitiers	
DFA Pharmacie	M	Université de Poitiers	
DFA Maïeutique	M	Université de Poitiers	
Sciences de la Vie	L	Université de Poitiers	
Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	L	Université de Poitiers	
Animation, Gestion et Organisation des Activités Physiques et Sportives	LP	Université de Poitiers	
Santé, Vieillessement et Activités Physiques Adaptées	LP	Université de Poitiers	
Bio-industries et Biotechnologies	LP	Université de Poitiers	
Biodiversité, Ecologie et Evolution	M	Université de Poitiers	

Ingenierie de la santé	M	Université de Poitiers	
Biologie-Santé	M	Université de Poitiers	
STAPS : Management du sport	M	Université de Poitiers Co-accréditation U. Rennes 2	
STAPS : Activité physique adaptée et santé	M	Université de Poitiers Co-accréditation U. du Maine	

Observations de l'établissement

Observations sur le rapport concernant le projet de champ Sciences de la Vie, du Sport et de la Santé (SVSS) et l'offre de formation qui y est associée.

Madame, Monsieur,

L'Université de Poitiers prend acte du rapport du HCERES concernant le projet de champ Sciences de la Vie, du Sport et de la Santé (SVSS) et l'offre de formation qui y est associée. Elle remercie vivement le travail des experts et souhaite apporter quelques observations sur le rapport.

Des interfaces entre le champ SVSS et le champ Sciences juridiques, économie et de gestion (SJEG) existent déjà puisque des enseignants-chercheurs de la Faculté des Sciences du Sport interviennent dans les formations de l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) et inversement des enseignants-chercheurs de l'IAE interviennent dans les formations de la Faculté des Sciences du Sport (FSS), notamment le Master Management du Sport. Il est également important de noter que les enseignants-chercheurs en Management du Sport rattachés à la FFS sont tous membres titulaires du Centre de Recherche en Gestion (CEREGE – EA 1722), laboratoire d'appui des deux champs SVSS et SJEG.

Le Master STAPS mention Management du Sport, co-accrédité avec l'Université de Rennes 2, a en effet été rattaché au champ SVSS compte-tenu de la cohérence et de la continuité du parcours de formation envisagé dès le troisième semestre de la Licence générale en STAPS et se poursuivant jusqu'en deuxième année de Master Management du Sport. Cependant, la proposition de rattachement secondaire du Master Management du Sport au champ SJEG est une excellente idée qui sera mise en application.

Le pilotage du champ SVSS va se renforcer progressivement tout au long du prochain contrat quinquennal, notamment par le développement de formations transdisciplinaires impliquant plusieurs composantes du champ. Le développement d'un parcours commun entre l'UFR Sciences Fondamentales et Appliquées et la FSS autour des objets connectés dans le domaine de la santé et du sport en est un bel exemple.

Nous comprenons tout à fait la remarque de l'expert concernant l'absence de représentation de la recherche au sein du collège du champ SVSS. Toutefois, il nous semble important de maintenir un périmètre raisonnable pour que la structure de pilotage soit opérationnelle. Aussi, la recherche sera représentée par le Vice-président recherche de l'Université de Poitiers.

L'exploitation des données concernant l'évaluation des enseignements et le suivi des étudiants et des diplômés est confiée aux Conseils de Perfectionnement qui ont pour rôle d'optimiser les formations, en proposant des maquettes et des contenus d'enseignement en adéquation avec le milieu professionnel et les exigences liées à la poursuite d'étude. Ils réalisent annuellement un bilan des formations afin de redéfinir les objectifs, les contenus, les projets pédagogiques et les régulations nécessaires à l'évolution des formations.

Le collège du champ SVSS veillera à générer des synergies et des passerelles entre les différentes formations du champ. Une de ses missions sera notamment de veiller à ce que les composantes du

champ participent pleinement à l'accompagnement et au suivi des réorientations, à la réussite et à la poursuite d'études des étudiants non admis en formations de santé. Il devra également s'assurer que les formations aux professions paramédicales et en maïeutique bénéficient d'un appui effectif et accentué des unités de recherche concernées. Une autre mission du collège du champ SVSS sera de veiller au renforcement progressif, au sein des unités de formation des Licences et des Masters du champ, des éléments de formation illustrant les possibilités de mobilité sortante et la poursuite en doctorat. Des formations sur l'innovation pédagogique sont par ailleurs déjà proposées aux enseignants-chercheurs de l'Université de Poitiers.

Je vous prie de croire en l'assurance de ma considération,



Yves Jean
Président de l'université de Poitiers